

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Nos réf : HT/DB/MCR

Présents : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean (arrivé à 19h04), VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène (arrivée à 19h07), ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.

Excusés : URAS Michaël a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, REBOUH Mehdi a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine.

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Madame Agnès ISSLER** est nommée secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Les membres signent le registre.

Sophie RADREAU : « Agnès TRAVERSIER avait posé une question à Jean-Pierre LOUYS à propos des paniers solidaires. Jean-Pierre LOUYS n'était pas là, donc il va maintenant donner la réponse »

Jean-Pierre LOUYS : « Le principe des paniers solidaires, c'est d'abord une convention qui est signée pour un an entre le CCAS et Les Jardins d'Idées pour la fourniture de fruits et légumes, convention qui est renouvelable. Les familles bénéficiaires sont ciblées par le CCAS en fonction de critères. Ensuite, il y a une liste qui est constituée mensuellement et qui est envoyée à la MPT pour la partie encaissement. Les bénéficiaires paient d'avance le mois à la MPT, et ensuite la MPT envoie la liste aux Jardins d'Idées. On a, en 2021, 14 foyers qui sont bénéficiaires. Et en résumé, on a un panier par famille, et on peut en avoir deux suivant la configuration de la famille. Un panier coûte 8,50 €, le réseau Cocagne participe à hauteur de 4 €, le CCAS participe à hauteur de 3 €, et reste donc à charge pour le bénéficiaire 1,50 €. Voilà le principe »

Sophie RADREAU : « Jean-Luc MARTINO va apporter une petite précision concernant les audits énergétiques dont il a parlé lors du précédent conseil »

Jean-Luc MARTINO : « Il y a une petite erreur, à la page 23 il faudra corriger la phrase "c'est de -40% par rapport à 2010". En fait, c'est par rapport à 1990 »

Madame la Maire : « Le budget sera présenté par chapitres et voté par chapitres. S'il y a lieu de réaliser des mouvements entre chapitres au cours de l'année, nous serons obligés de voter des décisions modificatives dans la limite de 7,5% du montant des chapitres voté aujourd'hui »

Présentation par chapitres des comptes administratifs 2021 (par Monsieur Jean-Pierre LOUYS) et des budgets primitifs 2022 (par Madame Sophie RADREAU) de la commune et des trois budgets annexes :

■ Budget primitif Commune :

Montants exprimés en Euros	Compte administratif 2021	Budget 2022
FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Total 002 Résultat de Fonctionnement reporté	447 023,97	513 547,48
Total 013 Atténuations de charges	37 859,38	38 000,00
Total 042 Opérations d'ordre entre sections	25,00	25,00
Total 70 Produits des services	250 581,28	251 770,40
Total 73 Impôts et taxes	357 192,35	341 442,53
Total 731 Fiscalité locale	1 548 430,29	1 634 672,00
Total 74 Dotations et participations	987 045,26	1 028 112,00
Total 75 Autres produits gestion courante	81 897,18	55 939,17
Total 76 Produits financiers	3,04	3,00
Total 77 Produits spécifiques	23 857,26	57 644,01
Total RECETTES FONCTIONNEMENT	3 733 915,01	3 921 155,59

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
FONCTIONNEMENT			administratif 2021	
DEPENSES				
Total	011	Charges à caractère général	745 294,36	874 310,00
Total	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 769 975,06	1 922 563,54
Total	014	Atténuations de produits	20 947,00	0,00
Total	023	Virement à la section d'investissement	0,00	453 353,73
Total	042	Opérations d'ordre entre sections	264 058,82	170 000,00
Total	65	Autres Charges gestion courante	370 644,42	446 855,06
Total	66	Charges financières	49 447,87	49 618,26
Total	67	Charges spécifiques	0,00	4 455,00
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			3 220 367,53	3 921 155,59

Réponses aux questions de Mme TRAVERSIER :

→ Chapitre 011

« Ligne 6248 - les frais de transport sont identiques au budget précédent alors qu'il n'y a plus de transport pour la restauration scolaire » :

Sophie RADREAU : « Nous ne pouvons pas anticiper l'évolution de l'épidémie de COVID, notamment au regard des multiples rebonds que nous avons vécu ces deux dernières années, nous n'excluons donc pas de refaire appel au transport scolaire sur les temps de midi.

En effet, si le protocole sanitaire qui nous impose de ne pas brasser les classes et de maintenir des distanciations sociales entre les enfants est de nouveau mis en place, nous serons contraints d'organiser les temps de restauration au sein de la salle polyvalente.

De plus, en raison de l'augmentation des prix du carburant, les prix du transport sont susceptibles d'augmenter.

C'est pourquoi nous avons maintenu un coût prévisionnel global en 2022 pour cet article similaire à celui de 2021.

Par ailleurs, dans cet article figurent aussi les frais de transport du Centre de Loisirs lorsque les enfants font des sorties à l'extérieur »

→ Chapitre 012

« Ligne 64118 (primes et autres indemnités) - réalisé 2021 : 159 922,52 € et proposé 2022 : 173 675,86 €. Quel est le détail de cette ligne ? »

Sophie RADREAU : « Dans le chapitre 012, nous avons l'ensemble de la rémunération du personnel communal. L'article 64118, qui figure dans ce chapitre, est une composante du paiement des cotisations sociales, des cotisations patronales et du salaire brut des agents (traitement brut indiciaire, RIFSEEP, NBI, ...).

Cet article a été augmenté proportionnellement à l'augmentation globale sur le chapitre 012, augmentation globale qui a pour but d'anticiper et de ne pas être pris au dépourvu en cas d'augmentation du point d'indice au sein de la fonction publique.

En effet, plusieurs candidats à l'élection présidentielle (dont l'actuel Président de la République) avaient annoncé une augmentation de ce dernier »

→ Chapitre 65

« Lignes concernant les indemnités du maire et des adjoints : pourquoi cette augmentation ? »

Sophie RADREAU : « Articles 65311, 65313, 65314 - chapitre 65 : tout comme pour le chapitre 012, ces articles ont été augmentés (marge de sécurité) afin de ne pas être pris au dépourvu en cas d'éventuelle augmentation du point d'indice au sein de la fonction publique. Cette augmentation du point d'indice occasionnerait une augmentation des indemnités des élus »

Nathalie ATAR : « J'ai une question concernant l'article 65721 (→ Chapitre 65), Déficit budgets annexes, qui passe de 15 000,00 € à 67 948,06 €, je voulais savoir pourquoi »

Sophie RADREAU : « Il s'agit des budgets de la gendarmerie et du bois, c'est par rapport aux travaux et aux investissements prévus. On le détaillera dans les budgets annexes »

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2022</u>
INVESTISSEMENT			<u>administratif 2021</u>	
RECETTES				
Total	001	Solde d'exécut° de la sect° d'investissement	0,00	222 325,27
Total	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	453 353,73
Total	024	Produits des cessions	0,00	2 500,00
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	264 058,82	170 000,00
Total	10	Dotations Fonds divers Réserves	349 630,55	502 500,00
Total	13	Subventions d'investissement	1 029 536,07	504 571,10
Total	16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00	1 682 000,00
Total RECETTES INVESTISSEMENT			1 723 225,44	3 537 250,10

→ Chapitre 16

« Prêt relais de 582 000€ financé par une subvention de 275 480 € et pour l'autre partie, quel financement ? »

Sophie RADREAU : « Pour l'autre partie, le financement viendra aussi des subventions. N'apparaissent ici que les subventions déjà notifiées, c'est-à-dire la subvention Effilogis de la Région.

Nous sommes en attente des notifications des autres subventions (DETR, Département dans le cadre du contrat P@C et peut-être Agence Nationale du Sport) pour ajuster le plan de financement et le montant du prêt relais.

Les subventions ne sont indiquées dans le budget qu'à titre indicatif, et nous n'avons pas souhaité faire apparaître des subventions non-notifiées à ce jour »

Bernard DURY : « En clair, on peut démarrer les travaux ? »

Sophie RADREAU : « En fait, le but de ce prêt relais, c'est de pouvoir démarrer les travaux. Enfin, on va attendre d'avoir toutes les notifications, ensuite on prend un prêt relais du montant total des notifications et on peut enclencher les travaux tout de suite. C'est pour ne pas avoir à attendre de toucher les subventions, c'est pour gagner un peu de temps et aller plus vite »

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2022</u>
INVESTISSEMENT			<u>administratif 2021</u>	
DEPENSES				
Total	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	147 262,09	0,00
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	25,00	25,00
Total	10	Dotations Fonds divers Réserves	11 986,78	10 921,23
Total	16	Remboursement d'emprunts	270 849,77	279 242,47
Total	20	Immobilisations incorporelles	36 904,26	77 924,00
Total	204	Subventions d'équipement versées	885,00	1 500,00
Total	21	Immobilisations corporelles	293 539,57	1 061 956,45
Total	23	Immobilisations en cours	739 447,70	2 105 680,95
Total DEPENSES INVESTISSEMENT			1 500 900,17	3 537 250,10

Bernard DURY : « Concernant la Maison des Associations, vous avez budgétisé 1 million, c'est sans subvention ? car le projet était estimé à 2 400 000 € dans le tableau du Débat d'Orientation Budgétaire » (→ Chapitre 23)

Sophie RADREAU : « C'est une proposition de crédit pour l'année 2022, pour signifier que nous avons bien la volonté de réhabiliter cette Maison des Associations. Cela permettra d'organiser une rencontre avec les partenaires, c'est-à-dire l'État, la Région et le Département, lors de laquelle nous leur demanderons dans quelle mesure ils seront en capacité de nous accompagner, sachant que nous avons une somme d'1 million inscrite au budget. Je pense par exemple à la subvention du Département : le volet B du dispositif est limité à 30% de 200 000.00 €, soit un plafond de 60 000.00 €. Pour obtenir une subvention à la hauteur du coût du projet, nous solliciterons le volet A du dispositif dont les plafonds sont plus élevés »

Nathalie ATAR : « On ne peut pas en fait en construire un nouveau ? car c'est le prix d'une construction neuve »

Sophie RADREAU : « Le prix d'une rénovation est moins élevé que de construire du neuf »

Bernard DURY : « À un moment donné, Habitat 25 nous avait expliqué que dans le cas du collectif, donc ici à Bavans, que c'est plus cher de rénover que de faire du neuf, Idéha disait pareil et Néolia je crois aussi, et rénover des bâtiments comme ça, ça coûte vraiment très cher »

Sophie RADREAU : « Je ne crois pas, je vais demander à Hikmet, puisqu'on a les prix moyens par m² »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Pour avoir une idée, puisqu'on a construit un bâtiment neuf et performant d'un point de vue énergétique récemment, le coût des travaux a été de plus de 2 000.00 € HT/m² (2 105.73 € après vérification). Or pour la Maison des Associations, les 2,4 millions sont issus d'une estimation basée sur un coût de travaux à 1 500.00 € HT/m², le coût au m² est moins important pour une rénovation que pour du neuf. La Maison des Associations a une superficie de plus de 1 200 m², d'où le montant important de l'opération »

Bernard DURY : « 1200 m², ça veut dire que ça fait 2 000.00 € du m² pour être à 2.4 millions ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Non : 2,4 millions est un montant TTC, qui inclut les frais de maîtrise d'œuvre, les frais de SPS, les frais de contrôle technique et tous les frais annexes. Il s'agit bien de montants hors taxes pour le prix au m² des travaux. 2,4 millions, c'est un estimatif global »

Sophie RADREAU : « On peut peut-être ajouter qu'il n'est pas possible de faire un bâtiment neuf dans cette zone qui est classée en zone bleu foncé du PPRi »

Bernard DURY : « C'est ce qui défend le projet, il ne faudrait pas qu'il y ait de mauvaise surprise. La chaudière est neuve là-bas ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Non, c'est l'une des seules qui n'a pas été récemment remplacée »

Bernard DURY : « On sait bien que l'on n'arrive pas à faire de bâtiments dans ces prix-là »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Pour avoir une idée des coûts de bâtiments neufs, c'est intéressant puisque ce sont des données publiques, de voir ce qui s'est fait par exemple à Bethoncourt, il me semble qu'un collègue est en cours de construction actuellement, donc vous pouvez avoir des éléments sur le prix au m² d'une construction neuve du même type. Les prix actuels sont largement au-delà des prix qu'on a pu obtenir lors de la construction de la restauration scolaire, car il y a eu une évolution du marché qui est défavorable avec une augmentation du coût des matériaux, surtout en ce moment. Donc 1 500 € HT du m² pour une rénovation complète, en visant un bon niveau de performance énergétique, je ne vais pas dire que c'est un minimum, mais pas loin actuellement. Pour une construction neuve, c'est beaucoup plus. Pour vous donner une autre idée, pour la salle omnisports, le coût global est important, mais ramené au m², sachant qu'elle fait plus de 1 700 m², on est à environ 500 € du m² TTC en incluant les frais annexes, pour une rénovation complète de l'enveloppe et l'installation de panneaux photovoltaïques »

Bernard DURY : « Il y a un volume important »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « En ne rénovant que l'enveloppe de la salle omnisports, on arrive à des montants importants. Pour la Maison des Associations, il s'agit de réaménager l'intérieur en plus de l'enveloppe, donc les travaux sont beaucoup plus coûteux. De toute façon, on fera en fonction de nos moyens, et si besoin, il faudra adapter le projet »

Bernard DURY : « Ligne 2113 (→ Chapitre 21) : le réaménagement des cours d'écoles, c'est l'ensemble du projet ? »

Sophie RADREAU : « On va déjà aménager les abords de l'école Radreau pour sécuriser le passage piétons des enfants, et on va réaménager les cours d'écoles mais moins que ce que l'on avait prévu parce qu'on n'a pas le budget pour ce qu'on avait présenté. Ça va être retravaillé en commission : par exemple, pour la cour de l'école maternelle, on va privilégier la toile d'ombrage et quelques jeux. On va laisser les commissions travailler, mais on va faire moins que ce qui était prévu, et privilégier la sécurité.

Autrement, dans les investissements, nous avons la révision du PLU qui est un projet important, nous avons parlé des abords de l'école Radreau et des cours d'école, les toitures de l'école Radreau 1 et 2 sont à revoir, on va remplacer 5 véhicules par 3 pour faire des économies sur les assurances et autres frais, et avoir des véhicules plus pratiques »

Bernard DURY : « À ce propos, vous allez prendre des véhicules électriques ? »

Sophie RADREAU : « On envisage d'en acheter peut-être un. Il faut voir si ce n'est pas trop coûteux à l'achat, puis étudier les coûts liés aux batteries et à la borne de recharge. On étudie la question et on aimerait pouvoir en acquérir au moins un sur les trois véhicules prévus.

Dans les projets, il y a aussi la rénovation de la salle omnisports, la réhabilitation de la Maison des Associations dont on a parlé, et puis la rénovation de l'éclairage public qui se poursuit »

Nathalie ATAR : « Juste une question sur le portail du foot et le pare-ballons : 38 150 €, c'est le portail qui coûte cher ? »

Sophie RADREAU : « Non, il s'agit de l'ensemble »

Nathalie ATAR : « C'est la ligne 21318 (→ Chapitre 21) »

Sophie RADREAU : « Dans cette ligne, il y a aussi tout le linéaire de clôture »

Nathalie ATAR : « Le pare-ballons, c'est des filets ? »

Sophie RADREAU : « Oui, des filets pour ne pas que les ballons finissent dans le Doubs »

■ **Budgets primitifs annexes :**

BOIS :

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2022</u>
			<u>administratif 2021</u>	
FONCTIONNEMENT				
BOIS				
RECETTES				
Total	002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	15 780,94	50 436,86
Total	70	Produits des services	62 388,04	14 000,00
Total	75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 188,66
Total RECETTES FONCTIONNEMENT			78 168,98	66 625,52

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
FONCTIONNEMENT			BOIS	<u>administratif 2021</u>
DEPENSES				
Total	023	Virement à la section d'investissement	0,00	51 347,21
Total	011	Charges à caractère général	7 781,12	14 758,31
Total	042	Opérations d'ordre entre section	458,00	500,00
Total	65	Autres charges de gestion courante	19 493,00	20,00
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			27 732,12	66 625,52

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
INVESTISSEMENT			BOIS	<u>administratif 2021</u>
RECETTES				
Total	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 427,85	4 033,05
Total	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	51 347,21
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	458,00	500,00
Total	13	Subventions d'investissement	0,00	12 225,74
Total	27	Autres immobilisations financières	4 000,00	4 000,00
Total RECETTES INVESTISSEMENT			5 885,85	72 106,00

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
INVESTISSEMENT			BOIS	<u>administratif 2021</u>
DEPENSES				
Total	21	Immobilisations corporelles	0,00	1 500,00
Total	23	Immobilisations en cours	1 852,80	70 606,00
Total DEPENSES INVESTISSEMENT			1 852,80	72 106,00

Nathalie ATAR : « Juste une remarque : dans les recettes de fonctionnement en 2021, le montant total voté était de 30 000 € et finalement le réalisé est de 78 000 €, c'est une bonne nouvelle. Finalement, il s'est vendu beaucoup plus de bois que prévu »

Patrick LORDIER : « L'année dernière, il n'y a eu aucune vente de bois. Il y a eu uniquement la vente pour les affouagistes. Cette année on a vendu pour environ 51 000 €. En 2021, il n'y a pas eu de bois vendu aux professionnels »

Nathalie ATAR : « Peu importe à qui ça a été vendu, il y a une sacrée différence »

Sophie RADREAU : « Il faut bien comprendre que le plan des coupes des bois est établi sur vingt ans. Et le bois qui était prévu d'être coupé en 2021 ne l'a pas été, donc n'a pas été vendu aux marchands de bois, il a été vendu en 2022. On ne coupe pas plus de bois que ce qui était prévu dans le plan de coupe de bois général, établi sur vingt ans »

BÂTIMENTS LOCATIFS :

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
FONCTIONNEMENT			BÂTIMENTS LOCATIFS	<u>administratif 2021</u>
RECETTES				
Total	002	Excédent antérieur reporté	0,00	8 707,43
Total	70	Produits des services	12 241,00	2 600,00
Total	731	Fiscalité locale	22 487,00	22 487,00
Total	75	Autres produits gestion courante	287 500,00	338 259,40
Total RECETTES FONCTIONNEMENT			322 228,00	372 053,83

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
FONCTIONNEMENT			BÂTIMENTS LOCATIFS	<u>administratif 2021</u>
DEPENSES				
Total	002	Déficit antérieur reporté	880,77	0,00
Total	011	Charges à caractère général	301 121,56	360 672,68
Total	65	Autres charges gestion courante	0,00	10,00
Total	66	Charges financières	11 518,24	11 371,15
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			313 520,57	372 053,83

Montants exprimés en Euros	Compte	Budget 2022
INVESTISSEMENT BÂTIMENTS LOCATIFS RECETTES	<u>administratif 2021</u>	
Total 001 Solde d'exécution d'inv. reporté	15 346,44	11 989,57
Total RECETTES INVESTISSEMENT	15 346,44	11 989,57

Montants exprimés en Euros	Compte	Budget 2022
INVESTISSEMENT BÂTIMENTS LOCATIFS DEPENSES	<u>administratif 2021</u>	
Total 16 Remboursement d'emprunts	3 356,87	3 502,89
Total 23 Immobilisations en cours	0,00	8 486,68
Total DEPENSES INVESTISSEMENT	3 356,87	11 989,57

Réponses aux questions de Mme TRAVERSIER :

« Concernant le budget "Bâtiments locatifs", les travaux prévus sont-ils entièrement à la charge de la commune ? »

Sophie RADREAU : « Les travaux inscrits dans le budget sont bien à la charge de la commune, mais pourront déboucher sur le paiement d'un surloyer par les services de gendarmerie, finançant ainsi une partie des travaux prévus. Pour les autres travaux qui apparaissent dans le listing des besoins en investissement présenté lors du DOB du 16 mars dernier mais qui n'apparaissent pas au budget primitif 2022, ils devraient être pris en charge par AKTYA.

Comme indiqué dans le rapport du DOB du 16 mars 2022, des discussions sont en cours avec le service immobilier de la gendarmerie et AKTYA »

Bernard DURY : « Les travaux, ce n'est pas forcément AKTYA, par exemple pour le toit, ça n'entre pas dans la garantie décennale ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Les toitures ont plus de dix ans »

Bernard DURY : « Mais ça n'est pas plus de dix ans pour les toitures ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Sauf à contracter une garantie complémentaire, c'est dix ans. Et les toitures nous appartiennent, on les a récupérées lors de la dernière négociation »

Bernard DURY : « Malheureusement »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « On a récupéré ça, on n'a pas récupéré autre chose »

Nathalie ATAR : « Elle a combien d'année, la gendarmerie ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Elle a été inaugurée en 2008 ou 2009, il me semble »

Bernard DURY : « Ça veut dire que vous refaites le toit d'un bâtiment, et les autres ? »

Sophie RADREAU : « Je te rappelle Bernard que la récupération des toitures fait partie de la négociation qui a été faite par Agnès par rapport à l'augmentation des loyers, donc ça nous incombe »

Bernard DURY : « Réellement, ces toitures ont été mal faites »

Sophie RADREAU : « Je pense que pour cette gendarmerie, beaucoup de choses ont été mal faites. Beaucoup de chaudières ont été remplacées, les radiateurs arrivent tour à tour en fin de vie »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « C'était les toitures ou les façades ou les menuiseries, et pour les menuiseries il y avait un devis à 350 000 €, pour les façades quasiment la même somme, alors que le devis pour les toitures était à 120 000 €, donc c'était plus avantageux. Je rappelle des éléments dont vous n'avez pas tous connaissance, un récapitulatif sur la gendarmerie pourrait être utile »

Bernard DURY : « C'est pour savoir ce que ça coûte réellement. Ce n'est pas une critique. À Bethoncourt, ou Saint-Hippolyte, ou Étupes, ils paient de la même façon »

Sophie RADREAU : « C'est pareil, les gendarmeries construites à cette époque avaient le même type de financement »

Bernard DURY : « Ce ne sont pas des communes riches »

Sophie RADREAU : « On pourra faire un petit topo. Je vais laisser la comptable répondre sur la question de Nathalie »

Danielle BOUCLANS autorisée par Madame la Maire : « Par rapport au déficit, c'est tout simplement pour équilibrer le budget, parce qu'on a des dépenses importantes pour les travaux dans les budgets annexes, il faut inclure des recettes en face, et les recettes, elles proviennent du budget communal tout simplement. C'est un virement du budget communal vers le budget de la gendarmerie »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « J'ai l'impression qu'il y a une confusion. On ne parle pas du résultat de l'année dernière donc il ne s'agit pas de déficits au sens propre du terme, comme l'indiquait Danielle, il s'agit d'alimenter les budgets annexes par un virement issu du budget communal pour faire face aux dépenses d'investissement des budgets annexes. Dans les budgets annexes, si vous regardez dans la partie Investissements, il y a le chemin Gérard Audouze, il y a les plantations, presque de 3 000 plants, dans le cadre du plan de relance. Il y a certes des arbres qui sont abattus mais en parallèle il y a environ 3 000 plantations qui sont prévues. Et puis, il y a les travaux de la gendarmerie. Il faut bien alimenter les budgets annexes »

Nathalie ATAR : « C'était seulement pour savoir »

13 LOGEMENTS CENTRE :

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
FONCTIONNEMENT 13 LOGEMENTS CENTRE			<u>administratif 2021</u>	
RECETTES				
Total	002	Résultat de fonctionnement reporté	6 470,90	6 338,87
Total	042	Opérations d'ordre entre sections	15 200,00	15 200,00
Total	70	Produits des services	3 046,62	3 000,00
Total	75	Autres produits gestion courante	51 041,07	51 000,00
Total RECETTES FONCTIONNEMENT			75 758,59	75 538,87

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
FONCTIONNEMENT 13 LOGEMENTS CENTRE			<u>administratif 2021</u>	
DEPENSES				
Total	011	Charges à caractère général	13 663,07	16 630,00
Total	023	Virement section investissement	0,00	21 411,77
Total	042	Opérations d'ordre entre sections	24 845,00	24 963,00
Total	65	Autres charges gestion courante	8 363,88	9 939,17
Total	66	Charges financières	2 882,58	2 594,93
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			49 754,53	75 538,87

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
INVESTISSEMENT 13 LOGEMENTS CENTRE			<u>administratif 2021</u>	
RECETTES				
Total	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	21 411,77
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	24 845,00	24 963,00
Total	10	Dotations Fonds divers Réserves	17 598,76	19 665,19
Total	16	Emprunts et dettes assimilées	633,95	301,00
Total RECETTES INVESTISSEMENT			43 077,71	66 340,96

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2022
INVESTISSEMENT 13 LOGEMENTS CENTRE			<u>administratif 2021</u>	
DEPENSES				
Total	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	17 598,76	19 665,19
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	15 200,00	15 200,00
Total	16	Emprunts et dettes assimilés	28 159,71	28 475,77
Total	21	Immobilisations corporelles	1 784,43	3 000,00
Total DEPENSES INVESTISSEMENT			62 742,90	66 340,96

I – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2021 : Commune / Budgets annexes

Madame Sophie RADREAU - Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le compte financier unique communal de l'exercice 2021 vous a été restitué. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte financier unique illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte financier unique.

Madame la Maire propose **Monsieur Jean-Pierre LOUYS** ;

VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Madame Sophie RADREAU - Maire quitte la salle.

Monsieur Jean-Pierre LOUYS rapporte le compte financier unique de l'exercice 2021 dressé par Madame Sophie RADREAU, Maire de Bavans :

Budget principal : résultat de clôture

- Réalisations	+ 735 872,75 €
- Restes à réaliser	- 21 600,00 €
- BUDGET TOTAL	+ 714 272,75 €

VOTE : 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

Budget annexe "Bois" : résultat de clôture

- Réalisations	+ 54 469.91 €
- Restes à réaliser	- 2 503.00 €
- BUDGET TOTAL	+ 51 966.91 €

VOTE : 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Budget annexe "Bâtiments locatifs" : résultat de clôture

- Réalisations	+ 20 697.00 €
- Restes à réaliser	0.00 €
- BUDGET TOTAL	+ 20 697.00 €

VOTE : 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

Budget annexe "13 logements" : résultat de clôture

- Réalisations	+ 6 338.87 €
- Restes à réaliser	0.00 €
- BUDGET TOTAL	+ 6 338.87 €

VOTE : 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

II – AFFECTATION DES RÉSULTATS : Commune / Budgets annexes

- Rapporteur Sophie RADREAU

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur l'affectation des résultats du budget commune et des trois budgets annexes pour l'exercice 2021, à reporter aux budgets primitifs 2022 :

COMMUNE :

Besoin de financement d'investissement	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter	513 547,48
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	0,00
Report en fonctionnement (compte 002)	513 547,48
DEFICIT REPORTE	0,00

VOTE : 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

BOIS :

Besoin de financement d'investissement	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter	50 436,86
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	0,00
Report en fonctionnement (compte 002)	50 436,86
DEFICIT REPORTE	0,00

VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

BÂTIMENTS LOCATIFS :

Solde d'exécution d'investissement	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter	8 707,43
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	0,00
Report en fonctionnement (compte 002)	8 707,43
DEFICIT REPORTE (compte 002)	0,00

VOTE : 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

13 LOGEMENTS CENTRE :

Besoin de financement d'investissement	-19 665,19
Résultat de fonctionnement à affecter	26 004,06
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	19 665,19
Report en fonctionnement (compte 002)	6 338,87
DEFICIT REPORTE	0,00

VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

III – BUDGET PRIMITIF 2022 : Commune / Budgets annexes

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur les budgets de l'exercice 2022 :

COMMUNE : VOTE : 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

BOIS : VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

BÂTIMENTS LOCATIFS : VOTE : 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

13 LOGEMENTS CENTRE : VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

IV – Délibérations

■ Taux des taxes communales

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

« Pour rappel, la loi de finances pour 2020 avait acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement a été de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation a été compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune, le montant des recettes issues de la taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec la part de la taxe foncière insérée à la commune.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations entre les communes.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation est figé au taux voté au titre de l'année 2019, ce qui nous conduit à ne voter les taux que pour les taxes foncières (sur le foncier bâti et non bâti). »

Madame la Maire propose de maintenir les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti au niveau voté en 2021.

Taxes	Pour mémoire, taux communaux votés en 2021	Taux proposés pour 2022	Taux votés pour 2022
Taxe sur le foncier bâti	43.72 % *	43.72 % *	43.72 % *
Taxe sur le foncier non bâti	33,49 %	33,49 %	33,49 %

* dont taux départemental de 18.08 % : part de la taxe foncière sur les propriétés bâties reversée à la commune pour compenser la suppression de la taxe d'habitation

Bernard DURY : « Le Département n'a pas modifié ses taxes »

Sophie RADREAU : « Exactement »

VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

■ Liste des emplois communaux : 46 emplois au 13/04/2022

VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

■ Locations communales, travaux et services (consultable en mairie)

Réponses aux questions de Mme TRAVERSIER :

« Un tarif a été fixé uniquement pour la location de benne pour déchets verts. Doit-on comprendre que les habitants qui auront par exemple des gravats à évacuer ne pourront plus bénéficier de benne ou alors, ce sera gratuit ? »

Sophie RADREAU : « Les tarifs des bennes présents dans la délibération ont été accordés à la réalité, puisque depuis plus de 2 ans, c'est-à-dire avant même que nous soyons aux manettes, plus aucune benne à gravats n'est louée aux particuliers. En effet, les bennes à gravats ont été arrêtées puisque la conservation de ce type de déchets par la commune n'était pas réglementaire. Il me semble que des échanges avec la Police de l'Environnement ont abouti à cette situation. Il en était d'ailleurs de même pour les déchets de tonte que nous stockions auparavant. Nous sommes en mesure de continuer à proposer les bennes à déchets verts car nous ne stockons plus ce type de déchets indéfiniment.

En effet, ils sont valorisés par la société ACCO-FORÊT, dans le cadre de la convention qui la lie à la commune, et sont donc régulièrement évacués »

Bernard DURY : « Le tarif de la location de benne en 2021 : c'est 30 ou 35 € ? »

Sophie RADREAU : « C'était 30 € »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « La dénomination "déchets verts" issus de la tonte et de la taille n'existait pas l'année dernière, ce n'était pas la même dénomination, c'était "déchets triés" »

Réponses aux questions de Mme TRAVERSIER :

« Location de terrain : seul Monsieur RIGOULOT paye, certes une somme modique, alors que plusieurs exploitants agricoles occupent des terres communales et ne semblent pas payer de loyers. Ne peut-on pas, dans un souci d'égalité, ne pas le faire payer en attendant que la situation de tous soit régularisée ? »

Sophie RADREAU : « Parmi les exploitants agricoles qui utilisent du terrain communal, il y a trois exploitants (dont Monsieur RIGOULOT) qui nous transmettent en effet chaque année un paiement pour les parcelles qu'ils occupent. D'autres exploitants utilisent des parcelles communales, et nous sommes informés de cela. Les régularisations interviendront dans le courant de l'année 2022 »

Bernard DURY : « C'est rare qu'on en parle au conseil, c'est bon à savoir »

Sophie RADREAU : « Ils sont informés. On en a déjà parlé avec eux, nous allons régulariser »

Bernard DURY : « Pour les tarifs des terrasses, il s'agit des restaurants et du café »

Sophie RADREAU : « En fait, c'est que pour les restaurants, parce que la terrasse du café est privée »

VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

■ **Tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire** (consultable en mairie)

VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

■ **Subvention à l'Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC) de Bavans**

Montant = 115 000 €

Ne prennent pas part à la délibération sur cette question : **Monsieur Jean-Pierre LOUYS, Madame Mylène MANGE et Madame Cloé DEVAUX**, membres élus représentés à l'AGASC.

VOTE : 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

■ **Éclairage public : Travaux de rénovation du parc communal (dernière tranche) – Demande d'aides financières (État et SYDED)**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de rénovation de l'éclairage public sont prévus dans les impasses Daniel BEUCLER, Impasse Jacques BERNARD, Impasse Louis PARROT, Impasse Abraham BOHY, Impasse Edgar JAPY, Impasse Daniel RICHARD, Impasse VAUCLAIR, Impasse NAVION et près de la Place des Égreyottes (aux entrées des rues suivantes : Victor HUGO, Coquelicots et Route de Présentevillers).

Il s'agit du remplacement de 25 mâts et de 33 luminaires par des luminaires LED.

Le coût de ces travaux est de 25 622.00 € HT, soit 30 746.40 € TTC.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- État DETR (30 % du montant HT) :	7 686.60 €
- SYDED (125 € par point lumineux) :	4 125.00 €
- Fonds commune :	18 934.80 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 13 891.16 €

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 13 891.16 €

Bernard DURY : « Est-ce qu'on a droit aux CEE ? »

Sophie RADREAU : « Oui, il est prévu de les demander »

Bernard DURY : « Avec PMA ? »

Sophie RADREAU : « Non, pas avec PMA, ce sera en direct avec les opérateurs »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré,

VOTE : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

■ Clôture du stade – Demande complémentaire d'aides financières

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la barrière végétale (arbres et haies de thuyas) située au sud du stade de football et supprimée lors des travaux d'aménagement du tronçon de piste cyclable en cours de réalisation, a été remplacée par une clôture rigide (y compris portail et portillon) pour un montant de 26 660.00 € HT (la suppression de la barrière végétale a été prise en charge par Pays de Montbéliard Agglomération dans le cadre des travaux relatifs à la piste cyclable).

Ont également été installés 2 pare-ballons d'une hauteur de 6 mètres afin de prévenir les pertes de ballon dans la rivière du Doubs.

L'un des pare-ballons était existant et a été déplacé et installé derrière le but côté est du terrain annexe situé le plus au sud (nouveau filet) et le second (nouveau pare-ballons) a été installé derrière le but sud du terrain d'honneur.

Pendant les travaux, afin de bénéficier de tarifs intéressants, il a été décidé de passer commande pour l'installation d'une clôture et d'un portillon côté ouest, en remplacement de la haie de thuyas qui montraient des signes de maladie.

Le coût de cette commande complémentaire est de 5 095.00 € HT, soit 6 114.00 € TTC.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- État DETR (30 % du montant HT) :	1 528.50 €
- Département - Contrat P@C (30 % du montant HT) :	1 528.50 €
- Fonds commune :	3 057.00 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 2 054.06 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré,

par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

■ Réaménagement rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo -

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaménager le lotissement composé des rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo et précise qu'il faut annuler et remplacer la délibération n°08/2022 (CM du 16/03/2022)

Sophie RADREAU : « On a ajouté la demande de subvention au Département »

Madame la Maire rappelle que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 329 357.06 € TTC (dont 308 621.06 € TTC pour les travaux, 2 700.00 € pour les relevés topographiques et 18 036.00 € pour la maîtrise d'œuvre).

Plan de financement :

- État - DETR (30% du montant HT) :	82 339.27 €
- Département - Contrat P@C et amendes de police :	27 446.42 € *
- Fonds communaux :	219 571.38 € **

* Montant indicatif, qui correspond à 10 % du montant HT des travaux, car les dépenses éligibles aux subventions n'ont pas encore été déterminées à ce jour par les services du Département qui instruisent notre demande

** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 165 543.64 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré,

par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

■ Aide aux victimes de la guerre en Ukraine

Madame la Maire expose, vu l'accord de principe exprimé par l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2022, qu'il est envisagé d'octroyer une subvention exceptionnelle destinée à venir en aide aux victimes de la guerre en Ukraine, d'un montant de 500 €.

Le virement sera effectué à une organisation gouvernementale ou non-gouvernementale reconnue et la commune s'assurera que cette somme soit destinée à soutenir les populations civiles victimes de la guerre qui, hélas, se poursuit encore à l'heure actuelle.

L'exposé de Madame la Maire entendu, le Conseil Municipal,
par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

attribue une subvention d'un montant de 500 €, précise en outre que les crédits sont à prélever sur le compte 6574 du Budget Primitif.

■ **Demande de subvention pour investissement forestier (Prolongation du Chemin Gérard Audouze)**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de prolonger le chemin Gérard AUDOUZE d'environ 500 mètres linéaires et de créer par la même occasion une place de dépôt et retournement. **Un plan d'implantation fourni par les services de l'ONF est joint à la présente délibération.**

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 36 230.00 € HT, le coût estimatif de la maîtrise d'œuvre s'élève à 10 % du montant des travaux soit 3 623.00 € HT et le coût de l'accompagnement de l'ONF (Assistance Technique à la Conduite de Dossier - ATCD) s'élève à 1 850.00 € HT. Cet ATCD consiste en l'accompagnement des services de l'ONF pour le dépôt et le suivi des dossiers de demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région (40 % du montant HT des travaux et de la maîtrise d'œuvre) :	15 941.20 €
- Fonds communaux :	25 761.80 € *

* Reste à charge HT car TVA récupérée pour les dépenses d'investissement dans le budget bois

Madame la Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour demander une subvention, avec l'assistance de l'ONF, au titre de la mesure 4.3B du FEADER.

Bernard DURY : « Pourquoi faire une aire de retournement ? »

Patrick LORDIER : « Pour que les véhicules qui transportent les billes de bois puissent manœuvrer »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré,

par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

■ **Aire de jeux – Corps Franc**

Madame la Maire précise qu'il faut annuler et remplacer la délibération n°10/2022 (CM du 16/03/2022)

Sophie RADREAU : « On a ajouté le coût du panneau d'affichage réglementaire qui est d'environ 350 €. Pour demander les subventions, il faut voter les sommes exactes, d'où cette nouvelle délibération »

Montant de l'opération : 29 542.74 € HT soit 35 451.29 € TTC (dont 25 479.29 € TTC pour les jeux fournis et posés, et 9 972.00 € TTC pour la création du sol fluant)

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- État - DETR (30 % du montant HT) :	8 862.82 €
- Département - contrat P@C (30 % du montant HT) :	8 862.82 €
- Fonds propres :	17 725.65 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 11 910.21 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré,

par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- 5) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 6) SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 7) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 8) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

V – Rapports des Commissions

→ COMMISSION « FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GESTION DU PERSONNEL »

séance du 05 avril 2022

– rapporteur Sophie RADREAU ↗

PERSONNEL

■ Mouvements de personnel :

○ Départ(s) :

- Départ à la retraite d'un agent au grade d'ATSEM qui travaillait au sein de la crèche au 01/02/2022
- Départ de l'apprenti du Pôle Enfance au 17/03/2022 à son initiative et pour raisons personnelles

○ Divers (mouvements inter-services, renouvellements CDD...) :

- **Plusieurs contrats à durée déterminée (afin de respecter les taux d'encadrement légaux) au sein du Pôle Enfance pour assurer les temps périscolaires et les temps d'accueil loisirs, pour assurer les remplacements, les fins de contrats à durée déterminée et veiller à l'application des protocoles sanitaires :**

- **Centre de loisirs (vacances scolaires hiver 2022) :** 2 adjoints d'animation – 35h (du 14/02 au 25/02/2022)
- **Périscolaire (y compris restauration) et Centre de loisirs (mercredis), contrats en cours :** 1 adjointe d'animation (contrat **Parcours Emploi Compétences-PEC**) – 30h hebdo (du 18/12/2021 au 17/06/2022) ; 1 adjointe d'animation – 30h hebdo (du 03/09/2021 au 31/08/2022) ; 1 adjointe d'animation – 10h hebdo (du 28/02 au 15/04/2022) ; 1 adjointe d'animation (contrat **PEC**) – 28h hebdo (du 01/03 au 30/11/2022) ; 1 adjointe d'animation – 8h hebdo (du 28/02 au 15/04/2022)

- **Prolongation des contrats à durée déterminée et nouveau contrat au sein de la crèche :**

- Prolongation : 1 adjointe d'animation – 28h hebdo (du 01/01 au 31/08/2022)
- Prolongation : 1 adjointe d'animation – 24h hebdo (du 01/01 au 30/04/2022)
- Nouveau contrat PEC : 1 adjointe technique (contrat **PEC**) – 24h hebdo (du 01/03 au 31/08/2022)

- **Changement de service :**

- 1 adjoint technique à temps plein des ateliers municipaux a intégré un poste d'agent d'entretien des bâtiments au sein du Pôle Enfance-Jeunesse-Bâtiments à partir du 03/03/2022. Ce changement de poste fait suite à une inaptitude partielle établie par le médecin du travail le 26/01/2022. Cette inaptitude partielle ainsi que la compatibilité du nouveau poste proposé ont été confirmées lors d'une seconde visite médicale le 16/02/2022. Enfin, une visite de poste a été réalisée en présence de l'ergonome et du médecin de prévention le 24/03/2022. Il ressort de cette visite que le poste est parfaitement adapté à l'état de santé de l'agent.

■ Accidents du travail – Maladie professionnelle en cours :

○ Accident du travail :

- 1 adjoint technique aux ateliers municipaux le 19/02/2022, ayant entraîné 1 semaine d'arrêt de travail
- 1 adjoint d'animation le 09/02/2022, ayant entraîné un arrêt de travail du 10/02 au 25/02/2022, soins en cours

○ Maladie professionnelle – soins :

- 2 adjoints techniques - Service « Ateliers municipaux » et service Pôle Enfance-Jeunesse-Bâtiments. Périodes de soin et/ou d'arrêt qui se poursuivent

■ Arrêts maladie :

○ Congés Longue Durée (CLD) :

- 1 adjoint technique - service « Pôle Enfance Jeunesse » depuis le 09/07/2018. CLD prolongé du 09/10/2021 au 08/04/2022. Comité médical saisi pour qu'il statue sur une éventuelle prolongation.

○ Congés Maladie Ordinaire au 23.03.2021 :

- 1 adjointe d'animation - Service « Pôle Enfance Jeunesse » depuis le 28/03 jusqu'au 06/04/2022

■ Congé maternité ou parental :

- 1 adjointe d'animation - Service « Pôle Enfance Jeunesse » - congé maternité du 10/11/2021 jusqu'au 02/03/2022

■ Période de Préparation au Reclassement :

- 2 adjoints techniques, l'une de la crèche et le second des ateliers municipaux, déclarés inaptes de manière totale et définitive aux fonctions d'adjoint technique, respectivement lors du Comité Médical du 06/09/2021 et du Comité Médical du 04/10/2021. Tous deux ont débuté fin 2021 une Période de Préparation au Reclassement (PPR) en lien avec les services du CDG25.

Pour l'adjoint technique des ateliers municipaux, un terme a été mis à sa PPR, à sa demande et avec l'aval du CDG25, et une expertise aura lieu le 14/04/2022 pour proposer au Comité Médical qu'il bénéficie d'une retraite pour invalidité. Pour l'adjointe technique de la crèche, une orientation de reclassement a été déterminée en lien avec le CDG25, et elle va effectuer des formations en ce sens dans le courant du mois de mai.

Ghislaine EMONIN : « Pour le congé longue durée depuis 2018, il me semblait que la durée maximale était de 3 ans »

Sophie RADREAU : « Non, c'est 5 ans »

Danielle BOUCLANS autorisée par Madame la Maire : « C'est un congé longue durée (CLD) et non un congé longue maladie (CLM) »

■ **Équivalents temps plein par service :**

20.10.2021

	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein
Ateliers municipaux	10	9,41
Crèche	12	10,77
Mairie	6	5,77
Pôle Enfance Jeunesse Bâtiments	21	17,44
Totaux	49,00	43,39

05.04.2022

	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein
Ateliers municipaux	10	9,41
Crèche	12	10,77
Mairie	6	5,77
Pôle Enfance Jeunesse Bâtiments	21	17,74
Totaux	49,00	43,69

* Ne sont pas comptabilisés les agents en disponibilité et les agents suivants : 1 agent du Pôle Enfance Jeunesse-Bâtiments en CLD, 1 agent des ateliers municipaux et 1 agent de la crèche tous les deux en Période de Préparation au Reclassement (PPR)

* L'apprenti (ateliers municipaux) est comptabilisé en fonction du temps moyen passé en entreprise sur l'année scolaire en cours, soit environ 62% de présence sur l'année

* Un temps plein aux ateliers municipaux viendra s'ajouter au tableau ci-dessus lorsqu'il s'agira de remplacer l'adjoint technique en PPR

* En ce qui concerne l'agent qui est passé des ateliers municipaux au Pôle Enfance-Jeunesse-Bâtiments, il ne sera pas remplacé de manière pérenne. Il s'agira de recruter un « saisonnier » pour les périodes de tonte et de taille (avril à septembre) lors desquelles il y a un surplus d'activité

Nathalie ATAR : « Tout à l'heure, tu as dit 46 dans la délibération, et là 49 ? »

Sophie RADREAU : « En fait, il y a la liste des postes, mais ils ne sont pas forcément occupés, comme par exemple celui de policier municipal »

■ **Recettes liées au maintien de l'accueil des enfants et aux contrats PEC :**

Comme évoqué dans le rapport du Conseil Municipal du Débat d'Orientation Budgétaire (CM du DOB) du 16/03/2022, voici quelques précisions sur les recettes liées à notre volonté de maintenir l'accueil de tous les enfants dont les familles en faisaient la demande au sein de notre service périscolaire et au sein du centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires) ainsi qu'au fait que nous ayons embauché des contrats PEC :

3 CONTRATS PEC

	Coût mensuel total (traitement brut + cotisations)	Montant de la prise en charge par l'État	Observations
Agent Pôle Enfance 1 (30h/semaine)	1 550,06 €	893,17 €	Prise en charge de 65 % du traitement brut
Agent Pôle Enfance 2 (28h/semaine)	1 350,36 €	778,08 €	Prise en charge de 65 % du traitement brut
Agent crèche (24h/semaine)	1 240,07 €	439,71 €	Prise en charge de 40 % du traitement brut
Total mensuel	4 140,49 €	2 110,96 €	Soit une prise en charge moyenne de plus de 50% pour les contrats aidés

■ **COMPARATIF RECETTES 2020 et 2021 LIÉES ACCEM 3-12 ANS ET ACCUEILS PÉRICOLAIRES**

			Comparaison du nombre d'heures déclarées à la CAF Doubs	
TYPE DE RECETTES	MONTANT RECETTES 2020	MONTANT RECETTES 2021	Nbre heures d'accueil 2020	Nbre heures d'accueil 2021
Prestation de Service Ordinaire (PSO) temps périscolaires (Caisse d'Allocations Familiales du Doubs - CAF Doubs)	23 434,00 €	24 576,00 €	43 557	44 766
Prestation de Service Ordinaire (PSO) temps extrascolaires (CAF Doubs)	14 699,00 €	19 480,00 €	25 764	35 484
Aide aux Temps Loisirs (Prise en charge CAF Doubs pour Quotient Familial inférieur à 800)	9 401,00 €	15 762,50 €		
Facturation aux familles - Temps périscolaires	81 243,70 €	109 268,60 €		
Facturation aux familles - Temps extrascolaires	21 345,80 €	31 037,85 €		
TOTAL	150 123,50 €	200 124,45 €		

En 2021, les accueils loisirs et les temps périscolaires ont généré davantage de recettes qu'en 2020. Ces recettes s'élèvent à 50 000,95 €.

FINANCES

■ **Trésorerie au 05/04/2022 : 763 821.74 €**

■ **Emprunts** : Pas de changement

■ **Travaux en cours** :

○ **Couverture terrain de tennis** :

Comme indiqué lors du CM du DOB du 16/03/2022, un bilan financier de l'opération vous sera communiqué lorsque les subventions auront toutes été reçues.

○ **Rénovation énergétique salle omnisports** :

Depuis le CM du DOB, nous avons eu plusieurs notifications de subvention ou accord de principe. En effet, dans le cadre du dispositif Effilogis, la Région nous a notifié 2 subventions, l'une d'un montant de 275 480.00 € (soit 40% du montant prévisionnel des travaux) et la seconde d'un montant de 8 875.80 € (soit 30% de la phase « études » avant la mise à jour de l'estimatif au terme de la phase **Avant-Projet Détaillé-APD**).

Par ailleurs, nous avons de bonnes chances d'obtenir une subvention d'un montant de 60 000.00 € de la part du Département dans le cadre du volet B du Contrat P@C ainsi qu'un complément de subvention d'un montant de 4 182.30 € pour la phase « études » dans le cadre du dispositif Effilogis suite à la mise à jour de l'estimatif des travaux au stade APD.

Nous sommes en attente d'une attribution de subvention DETR de la part de l'État pour pouvoir lancer l'opération, et une subvention sera demandée prochainement à l'Agence National du Sport pour tenter d'obtenir le meilleur niveau d'accompagnement possible.

Sur la base de ces nouveaux éléments, le nouveau plan de financement est le suivant :

Montant total de l'opération, 790 297.10 € HT, soit 948 356.52 € TTC :

• État - DETR (30 % du montant HT) :	237 089.13 €
• Région - Effilogis travaux (40 % du montant HT) :	275 480.00 €
• Région - Effilogis études (30 % du montant HT) :	13 058.10 €
• Département - Contrat P@C (10 % du montant HT) :	60 000.00 €
• Fonds communaux :	362 729.29 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 207 160.89 €

Au regard de ce plan de financement mis à jour, il sera proposé pour le budget 2022 de porter le montant du complément de crédits à 200 000.00 €. Pour rappel, l'enveloppe initiale était de 150 000.00 €.

Bernard DURY : « La salle va être bloquée combien de temps ? »

Sophie RADREAU : « Pas longtemps, il n'y a pas trop d'intervention à l'intérieur »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Exactement. Pour l'enveloppe, il s'agit d'une surtoiture et d'habillage des façades. Il y aura un renforcement de la charpente, le remplacement des menuiseries, l'installation d'une VMC double-flux... et ce sont des travaux qui se feront à l'intérieur, mais qui seront d'une durée raisonnable. Le renforcement de la charpente est nécessaire pour absorber le poids de la surtoiture et des panneaux photovoltaïques »

Sophie RADREAU : « Je pense que les gens seront contents de ne plus avoir de fuites. Il faudra faire preuve de patience, comme pour tous les travaux »

○ **Réaménagement du lotissement composé des rues Pasteur, Cuvier, Pergaud et Hugo :**

En ce qui concerne le marché public, suite à la première analyse des offres, une procédure de négociation a été mise en place.

Les trois candidats (COLAS, EUROVIA et ROGER MARTIN) qui avaient répondu à l'appel d'offres ont été invités à présenter une nouvelle offre de prix pour le 23/03/2022 à 12h00.

Une seconde analyse des offres a été réalisée et c'est l'offre de l'entreprise EUROVIA qui est la mieux disante.

Les courriers de refus ont été envoyés aux 2 autres candidats et le marché sera notifié à l'entreprise EUROVIA au terme du délai légal de recours d'une durée de 11 jours, soit le 08/04/2022.

Le montant de l'offre retenue est de 257 184.22 € HT, soit 308 621.06 € TTC.

Le nouveau plan de financement, en incluant une marge de 10 % d'imprévus dans le montant des travaux est le suivant :

Montant total de l'opération (y compris marge sécurité sur la partie travaux), 300 182.64 € HT, soit 360 219.17 € TTC

- *État - DETR (30 % du montant HT) :* 90 054.79 €
- *Fonds communaux :* 270 164.38 € *

** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 211 074.03 €*

Le Département a été sollicité pour obtenir un accompagnement sur certains postes de dépenses uniquement, car les projets de réfection de la voirie ne sont pas pris en compte dans le cadre du Contrat P@C. Cet éventuel accompagnement viendra améliorer le taux de financement de ce projet.

La Région avait été sollicité mais nous a indiqué qu'aucun de leurs dispositifs d'aide ne permet d'accompagner ce projet.

Au regard de ce plan de financement mis à jour, il sera proposé pour le budget 2022 de porter le montant du complément de crédits à 100 000.00 €. Pour rappel, l'enveloppe initiale était de 250 000.00 €.

○ **Mise en place d'une vidéoprotection :**

Conformément à ce qui avait été indiqué lors du CM du DOB, un dossier de subvention FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) a été déposé auprès de la Préfecture du Doubs.

Les travaux ont commencé mais nous sommes en attente de la réalisation des raccordements au réseau électrique demandés à ENEDIS pour les mener à bout.

Le dispositif devrait être actif fin juin.

○ **Aire de jeux du Corps Franc :**

Les travaux de terrassement et de maçonnerie pour la création des aires de réception ont été réalisés, les jeux seront posés lors de la semaine du 25 au 29 avril 2022.

■ **Subventions notifiées à ce jour et à inscrire au budget primitif 2022 * :**

• SYDED - Rénovation éclairage public :	22 844.00 €
• Conseil Régional (Effilogis) - Rénovation énergétique salle omnisports :	
○ Phase études :	13 058.10 €
○ Phase travaux :	275 480.00 €
• Conseil Régional - Matériel informatique :	5 271.00 €
• Conseil Départemental (contrat P@C) - Clôture et pare-ballons stade :	7 998.00 €
• Caisse d'Allocations Familiales du Doubs - Aire de jeux Corps Franc :	4 500.00 €

** Sauf pour la subvention Effilogis travaux d'un montant de 275 480.00 € qui est destinée à rembourser le prêt relais qui sera effectué*

→ **COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE - JEUNESSE »**

séance du 14 mars 2022

– rapporteur Jean-Luc MARTINO ↗

La Commission s'est réunie le 14 mars et elle a débattu sur les propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2022. Voir le détail ci-dessous.

À noter que quelques chiffrages n'étaient pas inscrits car ils étaient en cours d'élaboration, notamment pour le projet « Art » (musique et travail de la matière) destiné aux enfants du centre de loisirs et pour la cérémonie d'inauguration du label « Euroscol » (école Dolto).

ORIENTATIONS 2022	Effectif	Coût global	Participation communale	
PROJETS et SORTIES F DOLTO				
Sortie de fin d'année (bus)	Toutes les classes	1 000	500	
Sortie de fin d'année (entrées)	Toutes les classes	1 200	600	
Spectacle "Planète Mômes"	Toutes les classes	513	513	
Total projets DOLTO		2 713	1 613	
PROJETS et SORTIES C RADREAU				
Piscine CE1 CM1 (bus)	Selon devis 2021	2 800	1 400	
Initiation au déplacement à vélo « j'y vais à l'école, c'est classe » partenariat : Unis-vers-selle / DREAL	Septembre	800	800	Ou 0 € si subvention DREAL
École et cinéma 3 séances par classe	Selon devis 2021	500	500	
Conseil des écoliers école C. Radreau (si besoin)	Élèves élus	200	200	
Total projets RADREAU		4 300	2 900	
ADEC (interventions auteurs, etc)	2 écoles	1 850	1 850	Si projets engagés
SOUS TOTAL PROJETS ET SORTIES		8 863	6 363	
FOURNITURES Elèves				
Fournitures Dolto 114 élèves (43 € par enfant)	115	4 945	4 945	
Fournitures radeau 193 élèves (43 € par enfant)	193	8 299	8 299	
Coopérative Dolto 114 élèves (9,50 € par enfant)	115	1 092,50	1 092,50	
Coopérative Radreau 193 élèves (9,50 €/enfant)	193	1 833,50	1 833,50	
SOUS TOTAL FOURNITURES Elèves			16 170	
DIVERSES SUBVENTIONS - Cadeaux-autres				
Fourniture direction F. Dolto			200	
Fourniture direction C. Radreau			300	
Rased			275	
Psychologue scolaire			485	
Ppms			200	
Subvention pep (Lamoura)			0	
Dden			50	
Prévention routière			100	
Rifam			1 000	
Fournitures périscolaire restauration			4 000	
Projet « Art » (musique et travail de la matière)	Enfants du centre de loisirs	?	En cours de chiffrage	Mme Bissoli
Livres Jeux périscolaire			300	
Réceptions enseignants			200	
Inauguration label « Euroscol » école Dolto	Précisions à venir		Manque de données	
Fête de la crèche			300	
Cadeaux CM2 (calculatrices (25 €/pièce)	36	900	900	Devis en cours
Clé USB (5 €/pièce)	36	180	180	Devis en cours
SOUS TOTAL DIVERSES SUBVENTIONS			8 490	
TOTAL Fonctionnement			31 023	
INVEST. Propositions orientations budgétaires : DOLTO				
Téléphone Portable Android (250 € maxi l'unité)	2	500	500	
Systèmes d'affichage type magnétique/autre	2	?		A voir Subvention possible
Équipements informatique 3VPI, 4 PC		10 000	10 000	

Logiciels pour Ipad		150	150
ALBUMS pour bibliothèque		500	500
Panneau d'identification de l'ECOLE MATERNELLE DOLTO	1	?	
INVEST. Propositions orientations budgétaires : C RADREAU			
Ulis (livres et jeux spécifiques aux élèves)			800
Tablettes Ipad ou Samsung? (500 € l'unité)	2	1 000	1 000
TOTAL Investissement 2 Écoles			12950

A chiffrer

INVEST. Propositions orientations budgétaires, crèche, pôle enfance			
Sono portative	1	400	400
Lit à barreaux (605 €/pièce)	2	1 210	1 210
Divers			
Capteurs enregistreurs de CO2 et Temp (200 €/pièce)	3	600	600
TOTAL Fonctionnement + Investissement			46 183

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – ASSOCIATIONS »

séance du 06 avril 2022

– rapporteur Jasmine HERGAS ↻

Feux d'artifice

Cessation d'activité pour la société « Les Artisans du Spectacle ».

La société Arti Show a été contactée mais n'a pas répondu à notre demande car trop sollicitée malgré nos relances.

Pour 3 500 euros, c'est la société Pyragric qui assurera le feu d'artifice de cette année ; cependant pour l'année prochaine, il nous est demandé d'augmenter notre budget pour conserver une qualité de spectacle.

La sonorisation sera prise en charge par RG Events. La buvette restauration sera tenue par la Randonnée bavanaise.

Fête de la Musique

Elle aura lieu le 25 juin à partir de 18h.

Les groupes ayant répondu à notre invitation sont :

- LARSEN
- NOT'STYL
- LTR
- SUPER GREEN
- LIZERNE.

La sonorisation sera assurée RG Events. La programmation sera finalisée lors d'une réunion à venir.

Le Club de Tennis assurera la buvette/restauration.

Pour 2023 :

La Commission propose de demander, lors de la réunion sur l'organisation du Forum, si d'autres associations auraient la volonté de prendre en charge la buvette/restauration lors du feu d'artifice ou de la fête de la musique.

Elle propose de consulter des prestataires équivalents à RG Events pour comparer les devis.

Foodtruck

La commerçante du Foodtruck venant le mercredi souhaite organiser des animations une fois par MOIS durant les mois de juin, juillet et août autour du camion avec un périmètre défini.

La Commission donne un avis favorable à ce projet, mais demande que la commerçante prenne la responsabilité de mettre tout en œuvre afin d'assurer la sécurité nécessaire au bon déroulement de son animation.

Forum

Il aura lieu le dimanche 11 septembre.

Le courrier d'inscription a été envoyé aux associations. À ce jour, 15 réponses favorables ont été reçues.

Divers

- Arrêt de l'obligation du pass sanitaire et du port des masques en salle.
- Achat de 2 chariots pour les salles de festivités (orientations budgétaires).

VI – Divers

- Cérémonie en hommage aux déportés : cette année le jeudi 20 avril à 11 heures, et non pas le dimanche à cause des élections présidentielles.

- 2^{ème} tour des élections présidentielles : le dimanche 24 avril.

- Cérémonie du 8 mai : à 11 heures.

- Élections législatives : les 12 et 19 juin.

Séance levée à 20h36